

Menaces sur le TGI ?

Le maire de Grasse, Jérôme Viaud, a décidé de monter au créneau pour défendre « son » tribunal. Il craint qu'avec la réforme en cours, celui-ci ne tombe sous la coupe du TGI de Nice

Octobre 2017 : le gouvernement d'Édouard Philippe engage les « Chantiers de Justice ». Une vaste réforme qui passe par un rapport, commandé à la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, portant notamment sur l'adaptation du réseau des juridictions.

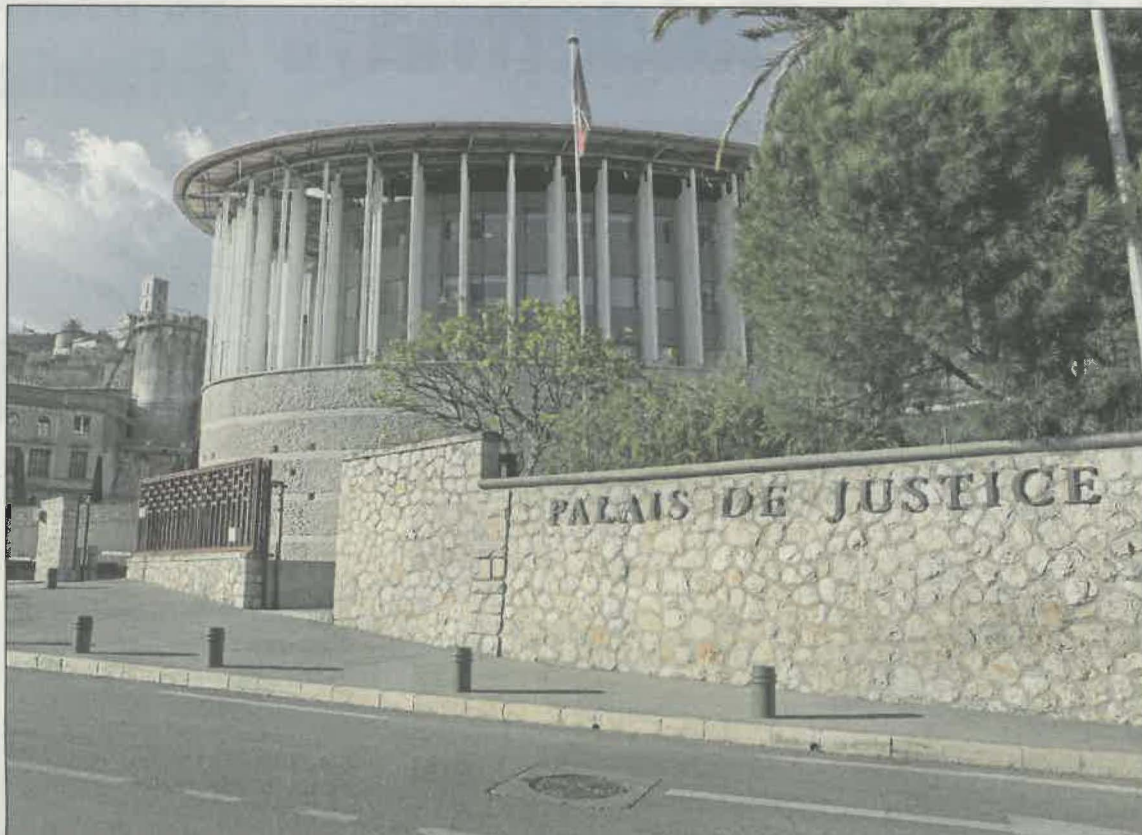
Le 15 janvier dernier, ce document, sur lequel ont planché deux anciens députés et avocats, arrive sur le bureau de la ministre. Et il propose une nouvelle architecture territoriale de la justice axée sur l'échelon des régions pour les Cours d'appel, et des départements pour les tribunaux de grande instance.

La 19^e juridiction de France

Pour faire simple, les actuels TGI sont appelés à devenir des tribunaux judiciaires départementaux, l'objectif visé étant qu'il n'y ait qu'un seul TJD par département. Petit bémol : dans les Alpes-Maritimes (comme dans 34 autres départements, Ndlr), il existe deux TGI, celui de Nice et celui de Grasse.

Un cas que les rapporteurs envisagent de régler de deux façons : soit, en « nommant » un tribunal judiciaire départemental et en faisant du deuxième TGI un tribunal de proximité ; soit, en créant deux tribunaux judiciaires départementaux mais l'un sous la dépendance de l'autre.

Et c'est exactement le scénario qui se dessine pour Grasse et Nice. Le premier (Grasse) perdrait son autonomie pour



Au tribunal de grande instance de Grasse, l'inquiétude est de mise.

(Photo doc. Nice-Matin)

devenir un tribunal judiciaire départemental de seconde zone.

Inacceptable pour le maire de la cité des Parfums, Jérôme Viaud ! « J'ai décidé d'écrire à la Garde des Sceaux en mettant en avant un certain nombre d'arguments. Grasse est un chef-lieu d'arrondissement, lequel compte près de 600 000 habitants. Grasse, c'est la 19^e juridiction et le 15^e barreau de France. J'ai saisi la ministre, mais également tous les parlementaires, députés et sénateurs, des Alpes-Maritimes pour attirer leur attention sur ce pro-

blème. Je demande instamment que soit revu le contenu de cette réforme afin de ne pas créer un déséquilibre territorial majeur. Je demande également que soit revue la méthodologie et que soit organisée une vraie concertation avec toutes les personnes qui comptent au niveau de la justice. Je demande enfin que le calendrier puisse être modifié. Les préconisations de ce rapport pourraient passer en conseil des ministres à la mi-mars. Le gouvernement agit dans la précipitation et je trouve que cette réforme, parce qu'elle est importante et atten-

due, mérite un temps de réflexion plus long. »

Dans son courrier à Nicole Belloubet, Jérôme Viaud met par ailleurs en exergue « le mécontentement exprimé par les professionnels de la justice depuis la parution du rapport. Ce qui, ajoute-t-il, doit terminer de nous convaincre de la nécessité de privilégier le débat aux règles arbitrairement appliquées. »

Des conséquences économiques et sociales

Et il reproche au gouverne-

Repères

46 magistrats.

30 000 décisions rendues en 2017 (12 667 pénales, 17 200 civiles).

570 000 habitants sous sa juridiction (contre 520 000 à Nice)

ment de « tenter de rassurer les professionnels de justice et les élus locaux en garantissant une refonte de la carte judiciaire qui n'impliquerait aucune suppression de tribunaux (...) Mais quid des conséquences économiques et sociales induites par la mise en place d'une nouvelle architecture qui viderait de sa substance certains tribunaux ? »

Sans risque de se tromper beaucoup, on pense que Jérôme Viaud n'aura aucun mal à trouver des soutiens pour l'épauler dans sa démarche. Y compris dans le Var d'ailleurs où l'on a vu que le député MoDem Philippe Michel Kleisbauer, le maire LR de Saint-Raphaël, Frédéric Masquelier, et même son homologue FN de Fréjus, David Rachline, font eux aussi front commun pour sauver le TGI de Draguignan, menacé par une hégémonie toulonnaise. Rachline parle du « mépris du Président Macron pour la France périphérique. » Ce sentiment, aujourd'hui, semble finalement assez partagé....

ÉRIC FAREL
efarel@nicematin.fr

UNE JOURNÉE D'ACTION, LE 15 FÉVRIER ?

Le bâtonnier de Grasse, Roland Rodriguez, ne cache pas sa préoccupation quant à l'épée de Damoclès qui plane au-dessus du TGI de Grasse. Il l'avoue sans ambages : « Nous avons une vraie inquiétude puisqu'est envisagée une départementalisation des tribunaux de grande instance qui vont devenir des tribunaux judiciaires avec une prédominance d'un tribunal sur l'autre.

« Je n'ai pas à me prononcer sur la situation dans les autres départements, mais dans le nôtre, il existe une réelle dichotomie avec deux juridictions jumelles en ter-

mes d'activités, d'effectifs, de bassins de population.

« Or, poursuit l'avocat, on est plus ou moins en train de nous expliquer que la nouvelle juridiction grasseoise serait, de fait, placée sous le tribunal de Nice. Je n'ai pas de défiance vis-à-vis de ce tribunal, mais le constat est que notre juridiction a besoin d'être autonome. Moi, je veux pouvoir discuter avec un président de tribunal qui soit libre et qui n'a pas besoin de demander l'autorisation à Nice pour répondre.

« En plus, j'ai peur que ce ne soit là qu'une première étape vers le démantèle-

ment des différents lieux de l'arrondissement de justice. Nous sommes attachés à une vraie justice de proximité et cela veut dire que le justiciable puisse rencontrer son juge dans des délais raisonnables. »

Mobilisation

Pour Roland Rodriguez, le critère de la taille de la structure est aussi un paramètre important à prendre en considération...

« Il a été reconnu que Grasse avait une taille optimale. Bref, je suis personnellement très attaché au fait que cette juridiction reste autonome. »

Les professionnels de justice, et les avocats notam-

ment, ont-ils un moyen de pression pour se faire entendre ?

« La conférence nationale des bâtonniers, qui regroupe tous les barreaux de province, est en train de se mobiliser. Une journée d'action est envisagée le 15 février prochain. Je dois m'entretenir avec les membres de mon conseil de l'Ordre sur la suite que nous allons donner à cette affaire.

« Ce que je peux affirmer, c'est que nous allons mettre en œuvre toutes les actions pour faire en sorte que les deux pôles juridictionnels puissent rester pleins et entiers au niveau de leurs compéten-

ces et de leur autonomie. Sur la méthode, il y a aussi un problème puisque tout cela se fait dans la précipitation. Il n'y a eu qu'une concertation de façade. »

Quant à savoir ce qu'il se dit à Nice de cette affaire, Me Rodriguez est lucide : « Le piège serait que les juridictions s'opposent et je ne tomberai pas dans. J'ai beaucoup de respect pour Nice. Mais je ne veux pas entrer dans la discussion de qui doit être au-dessus de l'autre. Pour moi, il est inenvisageable que l'un soit en dessous de l'autre. »



E. F. Roland Rodriguez. (DR)